

AVIS DU MAIRE

Doc. type PETR / SUM - version 2 (01/01/2018)

concernant une demande de :

☐ CUB ☐ DP ☒ PC ☐ PA ☐ PD

département	code insee commune	année	lettre SUM	numéro dossier
02	15777	24	S	0009

Cet avis doit être transmis au service urbanisme mutualisé du PETR, au plus tard dans les quinze jours suivants la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel et au plus tard dans les huit jours pour une déclaration préalable, à défaut il sera réputé favorable.

MAIRIE DE : <u>Saint-Vincent</u>	COURRIER ARRIVE	Déposé en Mairie le : <u>23 / 12 / 2024</u>
	- 2 JAN. 2025	Dossier transmis à l'Architecte des Bâtiments de France : ☐ oui ☒ non

DEMANDEUR(S) / TERRAIN(S)		SUCAT
DEMANDEUR(S)	NOM(S) / Prénom(s) : <u>Saint-Vincent Pr C T S E</u>	
	Adresse (N°, voie, lieu-dit, CP, ville) : <u>55, allée Pierre Zilles 06560 Akentim 2 C Sophia-Ant. yvelis Volbranne</u>	
TERRAIN(S) (contigus)	Adresse (N°, voie, lieu-dit, CP, ville) : <u>51, rue du Canal 21130 Saint-Vincent</u>	
	Références cadastrales : <u>AK 127 - 172 - 185 - 187</u>	

1 ENVIRONNEMENT DU PROJET

1.1 Document d'Urbanisme	Le projet est situé dans un secteur couvert par : ☒ P.L.U. - zones : <u>V</u> ☐ Carte Communale ☐ zone de constructibilité : ☐ hors zone de constructibilité	Le projet est situé dans un lotissement : ☐ oui ☒ non Nom du lotissement : Date création : N° de lot :
	Le terrain où se situe le projet a déjà fait l'objet d'une ou plusieurs précédente(s) demande(s) de : ☐ DP division ☐ PA ☐ CU opérationnel ☐ N° dossier : Date autorisation : ☐ Autre(s) :	
1.2 Appréciation des Risques	Le projet est situé : ☒ en zone inondable du PPRI ☐ oui ☐ non <u>Zone Rouge PPRI</u> ☒ en zone inondable autre que PPRI ☐ oui ☐ non <u>Zone Bleue PPRI</u> ☐ en zone PPRT ☐ oui ☐ non ☐ Autre(s) :	
1.3 Réciprocité Agricole	Le projet EST une construction agricole ☐ l'exploitation agricole du pétitionnaire n'est pas classée ICPE en préfecture et relève du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : ☐ il existe un tiers dans les 50m du projet ☐ il n'existe aucun tiers dans les 50m du projet ☐ l'exploitation agricole du pétitionnaire est classée ICPE en préfecture et : ☐ il existe un tiers dans les [0 50m] - [0 100m] du projet ☐ il n'existe aucun tiers dans les [0 50m] - [0 100m] du projet	Le projet N'EST PAS une construction agricole ☐ il existe un bâtiment agricole classé ICPE dans les 50m ? ☒ non ☐ oui ☐ type(1) : ☐ il existe un bâtiment agricole classé ICPE dans les 100m ? ☒ non ☐ oui ☐ type(1) : (1) stockage, fourrage, élevage,
	☐ le projet est situé dans le périmètre inconstructible d'une ICPE non agricole par exemple industriel, (voir arrêté préfectoral) ? : ☒ non ☐ oui ☐ nom de l'ICPE : ☐ date arrêté préfectoral :	
1.4 Réciprocité - Autres -	Le projet est situé : ☐ dans le périmètre de protection d'un monument historique : ☐ non ☐ oui ☐ Monument : ☐ dans le périmètre d'un site inscrit ☐ dans une zone archéologique ☐ dans le périmètre de protection de puits de captage : ☐ non ☐ oui ☐ zone d'éloignement : ☒ dans le périmètre NATURA 2000 ☒ Autre(s) : <u>milieu humide (éléments paysagers et écologiques Art L. 151-23)</u> Le terrain où se situe le projet est : ☐ surplombé d'une ligne électrique ☐ traversé par une canalisation (type :) ☐ Autre(s) :	

2 ACCES AU TERRAIN

2.1 Voie	Le terrain EST desservi par une voie d'accès ? ☐ non - il le sera ultérieurement ? ☐ non ☐ oui ☐ dans un délai de mois / an(s) de type ☐ privée ☐ publique d'une largeur de : mètres ☐ prise en charge : ☐ communale ☐ intercommunale ☐ demandeur ☐ autre :									
	☐ oui : ☐ voie privée ☐ chemin association foncière - ☐ indivis - ☐ servitude - ☐ autre : ☐ voie publique ☐ communale - ☐ intercommunale - ☐ départementale - ☐ autre :									
	<table border="1"> <tr> <td>Nom de la voie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestionnaire de la voie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Largeur de la voie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat de la voie</td> <td> ☐ satisfaisante ☐ insatisfaisante ☐ Extension de voie nécessaire, de mètres ☐ de long / ☐ de large ☐ Autre(s) : ☐ prise en charge des travaux : ☐ communale ☐ intercommunale ☐ demandeur ☐ autre : </td> </tr> </table>		Nom de la voie		Gestionnaire de la voie		Largeur de la voie		Etat de la voie	☐ satisfaisante ☐ insatisfaisante ☐ Extension de voie nécessaire, de mètres ☐ de long / ☐ de large ☐ Autre(s) : ☐ prise en charge des travaux : ☐ communale ☐ intercommunale ☐ demandeur ☐ autre :
	Nom de la voie									
	Gestionnaire de la voie									
	Largeur de la voie									
Etat de la voie	☐ satisfaisante ☐ insatisfaisante ☐ Extension de voie nécessaire, de mètres ☐ de long / ☐ de large ☐ Autre(s) : ☐ prise en charge des travaux : ☐ communale ☐ intercommunale ☐ demandeur ☐ autre :									
Le terrain est-il frappé d'alignement : ☐ non ☐ oui : (précisions) :										
Le terrain est-il situé dans un emplacement réservé : ☐ non ☐ oui : (précisions) :										

3 EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

3.1 Réseaux	Le terrain EST ou SERA desservi au droit du terrain dans les conditions suivantes :										
	EQUIPEMENTS PUBLIC	DESSERVI et capacité		NON DESSERVI	LONGUEUR DE L'EXTENSION NECESSAIRE (en m)	SERA DESSERVI ?		AVANT LE	NOM DU CONCESSIONNAIRE	PRISE EN CHARGE COMMUNALE	
		suffisant	insuffisant			OUI	NON			OUI	NON
	ELECTRICITE	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
	EAU POTABLE	☐	☐	☐		☐	☐		Com Com Paves de	☐	☐
	ASSAINISSEMENT EAUX USEES	☐	☐	☐		☐	☐		Soigneur + Syndicat du	☐	☐
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	☐	☐	☐		☐	☐		Pays Lonsais	☐	☐	
☐ Le terrain devra être équipé d'une installation d'assainissement autonome conforme aux réglementations du gestionnaire : ☐ Nom du gestionnaire : ☒ Les eaux pluviales de toitures devront être évacuées et traitées sur le terrain											
3.2 Sécurité Incendie	La sécurité incendie peut-elle être assurée ? ☐ non ☒ oui - Distance de la borne incendie la plus proche :										

4 AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION / D'AMENAGEMENT

4.1 Aspect Extérieur	Observations du Maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures, ...) :
4.2 Accès	Observations du Maire sur l'accès :
4.3 Stationnement	Observations du Maire sur le stationnement :

5 PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le projet doit-il être assujéti aux participations suivantes ? ☐ non ☒ oui	
5.1 PVR	PVR spécifique : délibération spécifique liée au projet en date du : 12/07/2005 ☐ Montant (à joindre pour chaque projet) : € / m² ☐ Par convention (ci-jointe) : date
5.2 Raccordement à usage individuel	Raccordement à usage individuel : ☐ oui ☒ non précisions :
5.3 Equipements publics exceptionnels	Equipements publics exceptionnels : ☐ oui ☒ non précisions : ☐ Montant : €
5.4 Projet Urbain Partenarial (PUP) [uniquement zones U et AU d'un PLU]	Date convention : Liste des équipements à financer : Montant de la participation à la charge du constructeur ou aménageur : € Durée exonération Taxe Aménagement (ne peut excéder 10 ans) : Modalité de paiement :
5.5 Participation du constructeur en ZAC	Participation du constructeur en Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) : ☐ oui ☒ non Instituée par délibération du : Montant : €

6 FISCALITE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

6.1 Taxe d'Aménagement	Taxe d'Aménagement : ☐ non ☒ oui ⇒ Taux : 3 % Secteur : PFAC (Participation Foncière d'Aménagement Concertée) Instituée par délibération du : 850 € au 18/12/2018
6.2 VSD	Versement pour Sous Densité : ☐ non ☒ oui

7 AVIS DU MAIRE

7.1 FAVORABLE	☒ FAVORABLE (nature et motivation des prescriptions s'il y a lieu) ☐ FAVORABLE avec adaptation mineure ⁽¹⁾ à l'article : du PLU approuvé. ⁽¹⁾ Sont toutefois expressément réservées les « adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes » (art. L.152-3 du code de l'urbanisme).	Date : 23/12/2024 Tampon 
7.2 DEFAVORABLE	☐ DEFAVORABLE (nature et motivation des prescriptions s'il y a lieu)	Signature Le Maire,  Valérie HOSTALIER (NOM / Prénom)